



La polémique sur le sang contaminé Le docteur Habibi agressé par des manifestants

ARTICLE PARU DANS L'EDITION DU 15 Mars 1992

Quelques dizaines de militants d'Act Up, une association de défense des malades du sida, ont perturbé, vendredi 13 mars à Paris, la tenue d'une session médicale qui, dans l'enceinte de la Pitié-Salpêtrière, réunissait environ trois cents spécialistes de la transfusion sanguine et de la réanimation médicale. Ces manifestants s'en sont pris pour l'essentiel au docteur Bahman Habibi, directeur médical et scientifique du CNTS (Centre national de la transfusion sanguine), qui présidait cette session. Faisant allusion à l'affaire du sang contaminé par le virus du sida, ils l'ont notamment accusé d'être " un assassin " et d'avoir " du sang sur les mains " avant de l'asperger de colorants _ alimentaires _ de couleur rouge. Ils l'ont ensuite enchaîné, au moyen de menottes, à l'écran de l'amphithéâtre dans lequel cette réunion était organisée.

Droits de reproduction et de diffusion réservés © **Le Monde** 2004

Usage strictement personnel. L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la licence de droits d'usage, en accepter et en respecter les dispositions.

La fréquentation de ce site est contrôlée et certifiée par Diffusion Contrôle

[Besoin d'aide ?](#) | [L'abonnement au Monde.fr](#) | [Conditions générales de vente](#) | [Qui sommes-nous ?](#)



POINT DE VUE Lynchage, sida et audimat

ARTICLE PARU DANS L'EDITION DU 22 Mars 1992

Nous publions la réaction de cinq spécialistes du sida après l'agression dont a été victime le docteur Bahman Habibi par des militants de l'association Act Up (le Monde daté 15-16 mars).

IL y a quelques jours, des membres d'une association de lutte contre le sida, Act Up, ont agressé physiquement, enchaîné et couvert de peinture rouge le docteur Bahman Habibi, directeur scientifique du CNTS, lors d'une réunion scientifique à la Pitié-Salpêtrière, devant de complaisantes caméras de télévision convoquées pour la circonstance. Nous tenons à réagir pour plusieurs raisons.

Entre 1983 et 1985, nous avons été confrontés en permanence et dans divers milieux non seulement aux doutes, mais aussi au déni sur la gravité potentielle de ce que nous pouvions entrevoir de l'épidémie.

Beaucoup d'incertitudes existaient alors. Il fallait donc apporter de nouvelles connaissances, débattre et convaincre. C'est dans cette période que nous avons rencontré le docteur Habibi, l'un des rares spécialistes de la transfusion sanguine avec qui nous avons pu alors travailler.

Face à l'indifférence largement répandue dans les milieux de la transfusion et de l'hémophilie, le docteur Habibi a inlassablement contribué à collecter et diffuser toutes les informations disponibles auprès de ses confrères. Réalisant le premier rapport destiné à la Commission nationale de transfusion sanguine en juin 1983, il a participé à la rédaction de la première circulaire faite à la même date recommandant la sélection des donneurs de sang pour limiter les risques, ainsi qu'à l'écriture des premiers dépliants d'information destinés à ces mêmes donneurs. C'est lui qui organisait, en février 1984, la première réunion scientifique sur Sida et transfusion sanguine et en assurait la publication de ses conclusions. Malgré les contestations auxquelles son rapport de 1985 a récemment donné lieu (le Monde du 1 et du 2 novembre 1991), nous n'oublions pas qu'il avait pris position publiquement en mai dans les colonnes du Quotidien du médecin pour faire accélérer la mise en place du dépistage systématique sur les dons du sang, ni qu'il avait, devant les retards de mise en place de ce dépistage, écrit à M. Laurent Fabius, alors premier ministre, au nom des responsables des centres de transfusion de la région parisienne pour l'avertir qu'ils mettraient en place le dépistage dès le 1 juillet 1985, devançant d'un mois la date prévue.

Nous tenons à assurer publiquement Bahman Habibi de notre estime, qui n'a pas varié depuis l'époque où nous lui avons demandé de rejoindre le groupe d'experts internationaux qui préparaient la conférence internationale de Paris sur le sida, en 1986. C'est la première raison de notre réaction, mais il y en a d'autres. Si Bahman Habibi a commis des fautes, c'est-à la justice d'en décider. Or, il ne fait pas partie des personnes qui ont jusqu'ici été inculpées. Il y a là une question de principe, et nous n'acceptons pas qu'une association ou qu'un groupe quelconque, créé plusieurs années après cette période, et qui en ignore manifestement tout, décide de qui est coupable et de qui ne l'est pas, juge, condamne et exécute même ses propres sentences.

Certains, actuellement, dans d'autres groupes, prônent des mesures radicales d'exclusion, dénoncent des minorités à la vindicte publique et veulent faire adopter des lois contre des " responsables " éventuels de contamination sexuelle. Ces extrémismes ne font que se renforcer mutuellement, et tous les séropositifs pourraient un jour en être les victimes, si la radicalisation haineuse du débat sur le sida prend le pas sur les conceptions de solidarité qui ont jusqu'ici prévalu.

Troisième raison enfin, la présence d'équipes de télévision invitées par Act Up pour assister à ce cérémonial nous inquiète comme, dans un autre contexte, il y a peu de temps, celle d'une autre

équipe qui avait suivi un groupe de skinheads sans intervenir, pour offrir au public le spectacle d'une ratonnade.

Cette soif d'images alimente, voire justifie aux yeux de leurs auteurs les passages à l'acte violents, qui leur permettent plus sûrement d'attirer l'attention que le travail quotidien et moins facile que réalisent tant d'autres associations de lutte contre le sida.

Quelle sollicitude ! nous dira-t-on. Pourquoi ne vous penchez-vous pas plutôt sur les milliers de transfusés et d'hémophiles qui souffrent et souffriront dans leur chair plus longtemps et plus durement que le docteur Habibi. Nous ne pensons pas qu'il y ait là matière à choix. Cela fait longtemps que nous nous battons contre le sida en essayant de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que cette épidémie s'arrête. C'est de cette façon que nous sommes solidaires de tous les malades, sans distinction. Mais nous n'acceptons pas, comme citoyens, de voir la loi de Lynch et l'audimat remplacer la justice.

BRUNET JEAN BAPTISTE, GLUCKMAN JEAN CLAUDE, MONTAGNIER LUC, ROZENBAUM WILLY

Droits de reproduction et de diffusion réservés © **Le Monde** 2004

Usage strictement personnel. L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la licence de droits d'usage, en accepter et en respecter les dispositions.

La fréquentation de ce site est contrôlée et certifiée par Diffusion Contrôle

[Besoin d'aide ?](#) | [L'abonnement au Monde.fr](#) | [Conditions générales de vente](#) | [Qui sommes-nous ?](#)



A LA CONFERENCE INTERNATIONALE DE BERLIN SUR LE SIDA Une action musclée d'Act-Up Paris

ARTICLE PARU DANS L'EDITION DU 11 Juin 1993

Une action musclée de l'association Act-Up Paris (1) a troublé, mercredi 9 juin à Berlin, la conférence sur le sida. Elle a eu lieu au stand de " L'espace France ", qui groupe, sous l'égide de l'Agence française de lutte contre le sida (AFLS), une quarantaine d'associations spécialisées.

Quelques dizaines de militants d'Act-Up _ tee-shirts noirs, triangles roses _ ont bousculé et agressé verbalement les membres de l'AFLS. Reprochant à l'agence gouvernementale de ne pas prendre l'exacte mesure de la gravité de l'épidémie, ils ont distribué des affiches reproduisant les photos de Jean de Savigny, directeur de l'AFLS, et de Françoise Varet, directrice adjointe. " Ils ont tué mon ami, expliquaient les affiches. Ils doivent démissionner. "

Act-Up réclame " une réorientation complète de la politique de prévention du sida en France ". " Depuis quatre ans, explique Christophe Martet, vice-président d'Act-Up Paris, l'Agence française cède à toutes les pressions moralisatrices. Les homosexuels, les toxicomanes et les immigrés sont les grands exclus de ses campagnes en direction du grand public. "

Les actions d'Act-Up ont été condamnées par les associations présentes (Aides, Arcat-Sida, Médecins du monde, France-Libertés, MAAVAR, SCRIPS, etc.). Françoise Varet a qualifié ces méthodes de " fascistes ". Elle rejoint néanmoins les critiques visant la faiblesse des crédits dont dispose l'agence et espère que le budget 1994 de 251 millions de francs, accepté par le cabinet de Simone Veil, ne sera pas demain remis en cause.

NAU JEAN YVES

Droits de reproduction et de diffusion réservés © **Le Monde** 2004

Usage strictement personnel. L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la licence de droits d'usage, en accepter et en respecter les dispositions.

La fréquentation de ce site est contrôlée et certifiée par Diffusion Contrôle

Besoin d'aide ? | L'abonnement au Monde.fr | Conditions générales de vente | Qui sommes-nous ?



imprimer

MEDECINE Alertée par l'association Act Up La direction générale de la santé envisage la fermeture d'un centre pour mères et enfants séropositifs

ARTICLE PARU DANS L'EDITION DU 6 Mai 1994

Une circulaire du ministre délégué à la santé a été envoyée, mardi 3 mai, aux directions départementales et régionales des affaires sanitaires et sociale, afin qu'elles " évitent d'orienter " des familles vers le Brin d'Azur, un centre d'hébergement de mères et d'enfants séropositifs ou malades du sida situé dans la région de Bordeaux.

Dans une " note d'information " datée du 3 mai, adressée aux directions départementales et régionales des affaires sanitaires et sociales (DDASS et DRASS), Louis Dessaint, adjoint au directeur général de la santé, écrit, au nom du ministre délégué à la santé, que " des instructions ont été données au préfet de la Gironde en vue d'examiner, dans les meilleurs délais, les conditions de la fermeture [du] centre [le Brin d'Azur] et du relogement des familles qui y sont actuellement accueillies ". Les DASS sont conviées " dès à présent (...) à éviter l'orientation des familles vers cette structure ".

L'envoi de la circulaire ministérielle fait suite à une " opération " menée par l'association Act Up, mardi 3 mai, au ministère de la santé à Paris. Une vingtaine de militants d'Act Up s'étaient enchaînés aux portes du ministère pour attirer l'attention sur le fonctionnement, à leurs yeux scandaleux, du Brin d'Azur, un petit centre d'hébergement ouvert aux femmes et aux enfants séropositifs ou malades du sida situé dans la région de Bordeaux (deux mamans et leurs enfants y séjournent actuellement).

Le Brin d'Azur fonctionne depuis trois ans dans le village de Cazaugitat (Gironde), sous la houlette de Charlotte Montreuil, dite " Mamine ", une forte personnalité, très controversée dans la région. Ayant appris l'existence de cette structure d'accueil par le biais d'une carte de vœux et d'un bulletin d'informations envoyés à leur association à Noël dernier, les militants d'Act Up racontent qu'ils avaient été " horrifiés " devant la teneur du message délivré par Mme Montreuil. D'autres informations, en provenance notamment de l'association Sol-En-Si, ont confirmé leurs craintes. " Il n'y a là-bas aucun suivi médical, assure Act Up. " Mamine " est contre l'AZT, contre le Bactrim, et elle dissuade les mères d'utiliser les traitements médicaux au profit de traitements par les plantes, sur lesquels personne n'a aucune information. "

Les positions douteuses de " Mamine "

En dehors de ces pratiques médicales pour le moins fantaisistes, Mme Montreuil a également ouvert les colonnes de son bulletin d'informations à un certain H. Samsara, " penseur-guérisseur philosophico-ésotériste " pour le remercier d'avoir " soulagé gratuitement un petit garçon qui souffrait du VIH et une maman malade souffrant d'un zona au cuir chevelu [qu'il] a guéri en trois jours ". " Mamine " prend en outre des positions sur l'épidémie de sida qui ne sont pas moins douteuses : elle prône le dépistage systématique pour les jeunes femmes à partir de seize ans, le dépistage prénatal obligatoire et l'interdiction légale de mettre des enfants au monde pour les personnes séropositives. En publiant les photographies et la biographie des jeunes enfants qu'elle reçoit, Mme Montreuil ne s'embarrasse pas non plus de la confidentialité. C'est précisément cette violation de l'anonymat de l'enfant qui avait ému l'association Sol-En-Si.

Recevant les militants d'Act Up qui manifestaient devant son ministère, le ministre délégué à la santé, M. Douste-Blazy, se serait engagé " à travailler sur la question du logement des séropositifs

et des malades ".

FOLLEA LAURENCE

Droits de reproduction et de diffusion réservés © **Le Monde** 2004

Usage strictement personnel. L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la licence de droits d'usage, en accepter et en respecter les dispositions.

La fréquentation de ce site est contrôlée et certifiée par Diffusion Contrôle

[Besoin d'aide ?](#) | [L'abonnement au Monde.fr](#) | [Conditions générales de vente](#) | [Qui sommes-nous ?](#)



imprimer

L'expulsion d'un délinquant marocain séropositif Driss en état d'urgence

ARTICLE PARU DANS L'EDITION DU 11 Décembre 1991

Délinquant ayant purgé ses peines de prison, Driss El Groua se cache dans la région parisienne. Contaminé par le virus du sida, il espère échapper à un arrêté d'expulsion pris le 23 septembre en urgence absolue. A travers son cas une question est posée : faut-il expulser de France des étrangers atteints de pathologies graves ?

Ces derniers mois Driss El Groua a beaucoup maigri. Il souffre de vomissements et de diarrhées. Mais c'est surtout le moral qui lâche. Ces dernières semaines il s'est caché dans un appartement de la banlieue parisienne avant d'être hospitalisé pour subir un bilan général et une mise éventuelle sous AZT.

Après avoir purgé plusieurs condamnations (pour vols avec effraction, faits de rébellion, vol avec violence...), il fait l'objet d'un arrêté d'expulsion pris " en urgence absolue " par le ministère de l'intérieur en date du 23 septembre 1991. Agé de vingt-sept ans, Driss ne veut pas retourner dans son pays d'origine, le Maroc. Arrivé en France à l'âge de sept ans, il n'a pas de famille là-bas qui puisse l'accueillir. Sa mère, ses frères et soeurs vivent tous en région parisienne. Son père est décédé. " Je ne sais plus écrire, ni lire l'arabe, explique-t-il. Si on me renvoie là-bas, c'est comme si on m'envoyait à la mort. " Driss a appris sa séropositivité en prison en 1986. " Ça m'a carrément détruit, raconte-t-il. Je me disais qu'il n'y avait pas de médicaments pour moi. Que c'était fini la vie. " " Des cambriolages jamais de trafics "

Autant qu'il s'en souviennent, Driss a commencé à faire " des bêtises " dès la classe de troisième : " Des petites affaires de vol. " Ensuite il a vu plus grand : " Des cambriolages, pour m'acheter ma dose mais jamais de trafic de drogue. " Très vite, sa vie s'est partagée entre la prison, le travail intérimaire, et la consommation de drogue. Tout ce qui lui tombait sous la main, " héroïne, cocaïne, cachets ". Aujourd'hui, il assure avoir décroché.

L'arrêté d'expulsion dont il fait l'objet lui a été notifié le 3 octobre, la veille de sa sortie de prison. Trois semaines plus tard, il a été arrêté et amené dans un centre de rétention administrative au Mesnil-Amelot (Seine-et-Marne). Son départ pour Casablanca était prévu le 29 octobre, date à laquelle expirait la mesure de rétention, mais compte tenu de son état de santé, Driss El Groua a été transféré dans un hôpital de Seine-et-Marne.

Il en est ressorti une semaine plus tard avec un certificat médical attestant que son état nécessitait " un suivi médical en milieu spécialisé pour une durée indéterminée supérieure à six mois ". Ses avocats ont saisi le tribunal administratif de Versailles d'un recours en excès de pouvoir contre son arrêté d'expulsion assorti d'une demande de sursis à exécution. Ils considèrent que Driss El Groua ne peut rejoindre le Maroc : il n'y connaît personne, il ne parle pas la langue, et " son état de santé, susceptible de s'aggraver, empêche son expulsion vers un pays dont l'état des équipements sanitaires semble très largement insuffisant par rapport à la France ". " Au surplus, estiment Me Bernard Dumont, son avocat, et M. Olivier Dell'Asino, son conseil juridique, l'urgence absolue, qui doit être absolument exceptionnelle, n'est nullement démontrée par le ministre de l'intérieur. " Driss El Groua fait partie des " étrangers protégés " recensés à l'article 25 de l'ordonnance de 1945, expliquent-ils, il ne peut donc être ni reconduit à la frontière (décision judiciaire), ni expulsé (décision policière). La seule manière de l'expulser de France était d'utiliser l'article 26 sur l'urgence " absolue ".

Départ forcé

Le Collectif contre l'expulsion des malades, né à l'initiative de l'association Act-Up-Paris et du Comité contre la double peine, s'est alarmé du sort de Driss El Groua. Il souhaite que les personnes atteintes de pathologies graves, y compris celles contaminées par le virus HIV, soient " réputées inexpulsables " et dénonce ces " banissements " qui reviennent parfois à des " condamnations à mort ".

Dans un communiqué commun daté du 29 octobre, Mme Françoise Héritier-Augé, présidente du Conseil national du sida, M. Jean-Paul Lévy, directeur de l'Agence nationale de recherche sur le sida, et M. Dominique Charvet, directeur de l'Agence française de lutte contre le sida jusqu'au 30 octobre, demandaient aux autorités de surseoir à l'application des mesures d'expulsion lorsque ce départ forcé signifiait l'arrêt du traitement médical. " Sans vouloir à aucun prix s'immiscer dans des questions qui ne ressortent pas à leur domaine d'action ", les signataires " recommandaient avec insistance " aux autorités de surseoir aux expulsions " dans tous les cas où, faute de moyens et d'infrastructures sanitaires adéquates, le malade ne pourra poursuivre son traitement médical dans les pays vers lesquels il se trouve renvoyé ". " Il s'agit ainsi, notaient-ils, d'éviter que l'expulsion entraîne des conséquences hors de proportions avec les faits qui sont à son origine. "

LARONCHE MARTINE

Droits de reproduction et de diffusion réservés © **Le Monde** 2004

Usage strictement personnel. L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la licence de droits d'usage, en accepter et en respecter les dispositions.

La fréquentation de ce site est contrôlée et certifiée par Diffusion Contrôle

[Besoin d'aide ?](#) | [L'abonnement au Monde.fr](#) | [Conditions générales de vente](#) | [Qui sommes-nous ?](#)